

REGLEMENT DERBY DES VALLONS DU PRA

1 CALENDRIER :Le Derby des Vallons du Pra dans la station des Sept Laux aura lieu le samedi 30 mars 2019. Il s agit de la première édition.

2 PARTICIPATION :L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 14 ans minimum.

Tout participant (ainsi que le responsable légal pour les mineurs) s'engage personnellement à être apte à la pratique du ski, à la participation au derby et avoir une assurance personnelle pour ce type d'épreuve. L'association Lakikarivenba, ses dirigeants, adhérents ou bénévoles ne pourront être tenu responsables. L'inscription intègre toutefois l'assurance qui couvre les frais de secours.

L'épreuve peut se faire au moyen de tout **engin de glisse disposant obligatoirement d'un système d'arrêt type stop ski ou équivalent** : ski, monoski (patinettes interdites), snowboard (bâtons interdits), télémark, snowscoot et fauteuil ski (Handiskieurs)

Particularité inscription jeune :

Les jeunes de moins de 18 ans devront fournir une attestation parentale indiquant clairement « l'autorisation à participer au derby des vallons du Pra ».

Le responsable légal devra impérativement cosigner le règlement.

Le changement d'engin en cours de route est interdit.

Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès aux vallons.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de refuser l'utilisation d'un engin en fonction de ses caractéristiques.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels.

3 ENGAGEMENTS :

Inscription

35 € pour les adultes et jeunes sans forfait saison

20 € pour les participants ayant un forfait saison

Le coût comprend : un forfait journée (sauf pour les détenteurs d'un forfait saison), l'assurance journée, la couverture des frais liés à l'organisation et à la sécurité, la collation du matin, le repas du midi froid (après la course), ainsi qu'une consommation à la soirée du derby.

La clôture des inscriptions sera décidée sans préavis par le Comité d'Organisation dès que le quota maximum des participants de la 1^{ème} édition sera atteint.

ATTENTION : En cas de place encore disponible lors de la semaine de l'événement, il vous faudra venir sur place. L'engagement est payable à l'ordre de l'association Lakikarivenba sous réserve de places disponibles.

L'inscription se fait sur le site www.derbydesvallonsdupra.fr et ne sera validée qu'une fois payée. Toute inscription incomplète : règlement et autorisation parentale (s'il y a lieu) incomplets ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

Les engagements seront clos sans préavis lorsque le nombre maximum de concurrents admis à participer sera atteint.

4 LES DOSSARDS : Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer à la salle polyvalente du Pleynet , **le samedi 30 mars à partir de 7H30**

Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra présenter **une pièce d'identité** et avoir fourni **le règlement** dûment complété daté et signé et portant la mention « lu et approuvé » (cosigné par le représentant légal le cas échéant).

L'autorisation parentale devra également être fournie.

Le concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, catégorie.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

5 REMONTEES MECANIQUES : Les concurrents munis de leur dossard se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel, compris dans le prix de l'inscription.

Ce forfait sera remis lors du retrait du dossard.

La Sem T7L est seule responsable de l'acheminement des concurrents jusqu'au départ de la course.

Le Comité d'Organisation du derby des vallons du Pra décline toute responsabilité pour tous dommages causés ou subis à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course.

6 DEGUISEMENTS : Les participants peuvent venir avec des déguisements sans qu'ils ne soient dangereux pour eux ou les autres participants.

7 DEPART : Le départ se fera un par un toutes les 30 secondes maximum ou par vagues. L'ordre de départ sera établi par un tirage au sort. Le premier départ est prévu normalement à 12 h 00.

L'organisation se réserve le droit de décaler ou modifier l'intervalle de temps de départ ou l'heure du départ pour diverses raisons notamment conditions météorologiques ou de nivologies.

Les participants non présents au départ ou **se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés. Les participants se présentant au départ sans système d'arrêt type stop ski ou équivalent sur leurs skis, monoski, télémark, snowboard etc ne pourront pas prendre le départ.**

L'ouverture des remontées mécaniques pour les concurrents est fixée à partir de 9 h

9 PARCOURS : Cette course se déroule sur la piste des Vallons du Pra (première entrée) à la station des 7 Laux.

Le départ est prévu au sommet du télésiège du gypaète à Prapoutel à 2360m d'altitude, et l'arrivée en haut du tapis sur le front de neige du Pleynet (1450 m) .Soit 900m de dénivelé ,entre ces 2 points, l'itinéraire est libre à l'exception du goulet de gauche , interdit . Le passage se faisant à droite de l'oriflamme.

Au niveau du chalet du Pra, le passage sera également à droite de l'oriflamme.

Aucune porte ne balise le parcours. . Seuls les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. **Cependant le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.**

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de type derby.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur et celle de l'accompagnant des handiskieurs.

En raison du caractère « montagne » du site (risques d'avalanches brouillard etc.) l'organisation peut choisir de modifier le parcours ou d'utiliser le parcours de repli.

Le parcours de repli se situe sur la piste du plan du Pra sommet Oursiere puis emprunter la fin de la piste des vallons. (dénivellation d environ 750 m).

Toute décision de l'organisation ne pourra être contestée par les participants.

10 RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est obligatoire. Lors de ses reconnaissances le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course. La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants.

11 ETAT DU TERRAIN : Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo et l'état de la neige. Inversement, si au contraire, quelle qu'en soit la raison, une partie du terrain avait fait l'objet d'une préparation, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

L'attention des concurrents est tout particulièrement attirée sur le fait que le parcours est situé dans un domaine naturel de montagne . En cas de risque d'avalanche anormal, le Comité de Course pourra décider, jusqu'au dernier moment ainsi que durant l'épreuve, d'annuler ou d'interrompre ou de décaler celle-ci pour raison de sécurité.

12 SÉCURITÉ : samedi 30 mars 2019 à 11h30 Briefing coureurs, présence obligatoire.

Le port du casque homologué ski est obligatoire

Le port d'une dorsale est vivement conseillé..

Les participants sont tenus d'avoir obligatoirement d'un système d'arrêt type **stop ski ou équivalent** sur leurs skis, monoski, télémark, snowboard etc...

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée.

Attention particulière : en cas de chute importante ou « lourde », le/la participant concerné devra suivre les directives strictes des personnels dédiés au secours sous l'autorité du Comité sécurité course.

13 HANDISKIEUR : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, vous devrez être complètement autonome avec votre ou vos accompagnants. Ce qui implique accès au point de départ, course et retour. Lors de votre inscription vous devrez informer la personne responsable des inscriptions de la composition du binôme que vous formerez avec votre accompagnant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'handiskieurs en fonction des moyens techniques disponibles.

14 ÉTHIQUE : Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Nous vous demandons de respecter ces espaces sauvages. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

15 SANCTIONS : Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

16 CHRONOMÉTRAGE : Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage. Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne. Chaque concurrent devra remettre sa puce de chronométrage sur le stand dédié à cet effet à l'arrivée du derby. **Toute puce non restituée sera facturée au concurrent 75 euros.** Lors de cette remise, il lui sera remis une collation pour le déjeuner.

17 CLASSEMENT : Un classement individuel, par discipline sera effectué. Pour chaque discipline : ski, télémark, snowboard, monoski, handiski, snowscoot ; il sera établi un classement "hommes" un classement "femmes" et un classement « jeunes ». Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoire. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

18 RECOMPENSE : des lots seront remis aux gagnants de chaque catégorie.

19 PODIUM : Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors du Derby des vallons du Pra lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires du Derby des Vallons du Pra pourront être mises en évidence lors de la remise des prix.

20 ASSURANCES : Le prix de l'inscription comprend une assurance qui vous couvrira uniquement le jour de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve, notamment en responsabilité civile.

21 ANNULATION : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptés.

En cas d'annulation au jour de l'épreuve, les participants devront suivre impérativement les consignes de l'Organisation et du personnel des Téléphériques des 7 laux. Les participants devront regagner la salle polyvalente du Pleynet où ils seront informés de la suite du déroulement de la journée, ils devront rendre leur puce de chronométrage.

La course étant annulée, tout participant qui désirerait retourner skier sur le domaine devra s'y engager sans dossard du Derby et sous sa propre responsabilité.

22 ARRET DE LA COURSE :Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

23 REMBOURSEMENT :Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements ne sera pas remboursé. De même, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra être demandée, quel qu'en soit le fondement juridique. Remboursement particulier avant le derby : blessures, cas de force majeure, un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course. L'organisation retiendra la somme de 10 euros pour la formule forfait saison ou 15 euros pour la formule journée.

24 CONTESTATIONS : Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou l'association Lakikarivenba ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.

À signer avec la mention lu et approuvé
Pour les mineurs signature d'un parent obligatoire.